



# Politique d'investisseur responsable

**CICLAD**  
22 avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

[www.ciclad.com](http://www.ciclad.com)

2024



Ciclad accompagne la croissance des PME en France et à l'international en investissant aux côtés de dirigeants actionnaires lors d'opérations de transmission et de développement. Ciclad est spécialiste des opérations primaires depuis plus de 35 ans.

Ciclad a toujours mis les enjeux humains au cœur de sa mission et de sa philosophie d'investissement. Héritage de ses fondateurs qui comptait plusieurs professionnels des ressources humaines.

Ciclad a toujours considéré le métier d'investisseur avec une forte dimension éthique, autant dans la sélection de ses investissements que dans ses échanges avec les dirigeants. Pour Ciclad, investir au capital d'une PME a toujours été un acte engageant et porteur d'une forte responsabilité sociale.

Ciclad a développé une politique globale de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance (ESG) dans ses fonds sous gestion. Cette politique s'inscrit dans une vision de long terme dans laquelle les critères ESG sont considérés comme des vecteurs de création de valeur et de performance pour les entreprises. En tant qu'investisseur, Ciclad a le devoir d'agir dans l'intérêt de ses parties prenantes et considère la prise en compte de critères ESG dans son processus d'investissement faisant partie intégrante de sa responsabilité fiduciaire.



## Notre engagement

Ciclad s'est ainsi engagée à intégrer les questions ESG dans sa gestion quotidienne, pour l'ensemble de ses investissements, à travers le déploiement d'une politique d'investisseur responsable, visant à faire émerger une croissance durable.

Ciclad a souhaité concrétiser son engagement pris depuis plusieurs années grâce à sa charte RSE en devenant signataire des « Principles for Responsible Investment » des Nations Unies (PRI). En adhérant à cette initiative internationale, Ciclad s'est engagée à décliner de manière opérationnelle les 6 principes énoncés par l'Organisation des Nations Unies et à incorporer ces questions dans toutes ses décisions en matière d'investissement. Ciclad s'engage à mettre en œuvre ces principes de manière progressive et à en rendre compte.

1. **Principe 1** - Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse de décision en matière d'investissement
2. **Principe 2** - Être un investisseur actif et prendre en compte les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'actionnaires
3. **Principe 3** - Demander aux entités dans lesquelles on investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG
4. **Principe 4** - Favoriser l'acceptation et l'application des principes ESG auprès des acteurs de la gestion d'actifs
5. **Principe 5** - Travailler ensemble pour accroître l'efficacité (de la profession) dans l'application de ces principes
6. **Principe 6** - Rendre compte individuellement de ses activités et de ses progrès dans l'application de ces principes

## Notre gouvernance

La gouvernance joue un rôle essentiel dans le déploiement de la politique d'investisseur responsable de Ciclad. Les thématiques ESG sont portées au plus haut niveau de Ciclad Gestion et sont systématiquement abordées lors des comités d'investissement. Elles sont également intégrées aux politiques et aux actions menées au sein de la société de gestion.

Des formations sur les thématiques ESG sont régulièrement dispensées à l'ensemble de l'équipe.

Les membres du comité ESG sont :



**Eric  
Bruguière**  
Partner



**Céline  
Rabemampianina**  
Directrice de  
participations



**Annabelle  
Wephre**  
Secrétaire  
Générale



**Gwendal  
Morgan**  
DAF  
Adjoint

Le comité se réunit à minima semestriellement pour (i) faire le point sur l'amélioration continue des processus internes, (ii) arbitrer sur les grands enjeux du portefeuille s'il y en a et (iii) assurer un suivi réglementaire.

## Notre démarche ESG

La démarche ESG de Ciclad est engageante pour toute l'équipe. Elle porte les valeurs de Ciclad et s'appuie sur une méthodologie pragmatique, transparente et rigoureuse, pour accompagner toutes les PME de son portefeuille dans une démarche de progrès et d'impact.



Ciclad Gestion n'investit pas dans les entreprises qui ne sont pas en conformité avec sa politique ESG. De plus, Ciclad peut être amenée à exclure des entreprises sur la base de leur secteur d'activité ou de non-respect de normes, conventions et standards internationaux, notamment au regard des droits humains.

## 1. Appliquer une politique d'exclusion

### Exclusions sectorielles :

Ciclad est convaincue de l'importance de conserver une solide réputation, dans sa pratique du métier et dans ses investissements, en privilégiant des projets porteurs de croissance responsable et durable. Ainsi, Ciclad exclut d'investir dans les entreprises des secteurs de la production ou commercialisation d'armes non conventionnelles, ou de la pornographie. Ciclad a toujours exclu les métiers liés à la production de charbon, et depuis la constitution du fonds 6 (2017), Ciclad exclut également les métiers de la chimie ayant un impact néfaste sur la biodiversité.

### Exclusions normatives et liées aux controverses :

Ciclad n'investit pas dans des entreprises faisant l'apologie de thèses racistes, terroristes ou sexistes. Ciclad mène une analyse approfondie des pratiques des entreprises impliquées dans des controverses : cas de corruption, de fraude, de violation des droits de l'homme, de discriminations, de graves pollutions environnementales. Ciclad n'investit pas dans des entreprises ne respectant pas la Charte internationale des droits de l'homme et les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

## 2. Intégrer des critères ESG dans le processus d'investissement

Dès l'analyse préliminaire d'une opportunité d'investissement, Ciclad vérifie que le projet est conforme avec sa politique ESG. Cette vérification est inscrite dans l'outil informatique de gestion interne de Ciclad permettant le suivi des projets d'investissements.

L'analyse de la conformité aux critères ESG est ensuite approfondie au moyen d'une analyse systématique des enjeux ESG réalisée par un auditeur indépendant avec qui Ciclad a créé une approche ad hoc, adaptée aux spécificités des PME, en particulier leur taille et souvent l'absence de ressource dédiées. Quatre domaines sont couverts : social, environnemental, gouvernance et sociétal.

Dimension Environnementale : Le volet environnemental évalue la performance de l'entreprise quant à la prise en compte des impacts directs et indirects des activités de l'entreprise sur l'environnement. Il évalue également les impacts du changement climatique sur l'activité.

Dimension Sociale : Le volet social évalue les pratiques de l'entreprise en matière de conditions de travail, bien-être des collaborateurs, de promotion de la diversité, du respect des Droits humains, ...

Dimension Gouvernance : Ciclad évalue les pratiques de gouvernance pour favoriser la transparence, l'éthique, la diversité au sein des instances de gouvernance et une gestion pérenne et responsable de l'entreprise.

Dimension Sociétale : La prise en compte des intérêts des parties prenantes est évaluée afin de s'assurer que la cible établit des relations durables avec l'ensemble de son écosystème.

L'analyse initiale des enjeux permet (i) de collecter un certain nombre d'indicateurs de performance, (ii) d'identifier la maturité ESG de l'entreprise ciblée dans la gestion et l'anticipation des risques et opportunités de durabilité liés à son activité/localisation et (iii) de qualifier les pratiques et d'identifier les ressources internes intervenant sur les enjeux ESG.



Depuis 2023, Ciclad a intégré à son analyse la mesure des risques et opportunités liés au changement climatique avec une matrice de risques ESG dédiée : (i) secteurs à fort impact climatique, bilan carbone (scopes 1&2), actions pour réduire l'empreinte carbone, risques physiques climatiques significatifs (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, élévation du niveau de la mer, etc.) dans les opérations ou dans la chaîne de valeur de l'entreprise ciblée, (ii) les risques significatifs de transition climatique (réglementaires, de marché, etc.) dans les opérations ou la chaîne de valeur de l'entreprise ciblée, (iii) les actions et politiques en place concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

L'analyse est réalisée par l'équipe Ciclad accompagnée d'un expert indépendant en relation avec l'équipe dirigeante de la société concernée. Ciclad peut, le cas échéant, se faire assister par un conseil extérieur spécialisé en cas d'enjeux forts.

Enfin, l'ESG est mentionné dans toutes les lettres d'intention et une clause ESG est systématiquement intégrée dans les pactes d'actionnaires ; elle peut préciser quelques enjeux-clé qui auront été identifiés durant la phase d'analyse de l'investissement.

### **3. Définir des plans d'actions à l'entrée**

Ciclad adopte une démarche pragmatique pour répondre aux spécificités des PME et des opérations primaires. Ciclad combine ESG et enjeux économiques afin d'assurer l'adhésion de ses associés dirigeants, d'engager une réflexion stratégique et surtout de s'assurer que leur charge administrative reste adaptée.

L'analyse des enjeux et de la performance ESG de chaque participation permet de définir avec eux un plan d'action et une feuille de route couvrant l'ensemble des thématiques analysées (environnement, social, gouvernance et parties prenantes). Ces plans d'action sont construits sur mesure en fonction des enjeux, risques et opportunités spécifiques à chaque participation et à leur secteur d'activité. Ils incluent des préconisations à court et moyen terme, tant sur le plan opérationnel que stratégique.

### **4. Accompagner les sociétés en portefeuille**

Ciclad veille à ce que l'ensemble de ses participations respecte les normes et réglementations qui leur sont applicables, notamment en matière d'environnement. Les



équipes veillent à ce que leurs participations évaluent les risques liés au changement climatique et, en cas d'enjeu fort identifié, mènent une politique d'atténuation, d'adaptation et/ou de restauration.

L'accompagnement du portefeuille s'organise autour de deux réunions annuelles avec chaque participation. La première est destinée à collecter des données quantitatives et à réaliser un diagnostic de leurs pratiques. La seconde est organisée pour présenter le compte rendu annuel, assurer le suivi des actions mises en œuvre et éventuellement en suggérer de nouvelles.

Toute l'équipe est engagée, avec 15% du carried interest dépendant de la performance ESG des participations et trois priorités : l'actionnariat salarié, la féminisation des organes de gouvernance et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En tant que fonds généraliste, Ciclad doit appréhender les enjeux de secteurs variés et souvent d'activités de niche. Ciclad a recours, au cas par cas, à des experts, en particulier sur les enjeux environnementaux, qui nécessitent souvent une approche scientifique.

Les enjeux ESG sont traités en Conseil de Surveillance au moins une fois par an. Pour le fonds le plus récent, Ciclad met en place des comités dédiés de durabilité pour les entreprises ayant un enjeu environnemental fort, en particulier pour les activités identifiées par la taxonomie européenne.

Dans le cadre de la cession d'une participation, Ciclad étudie la sensibilité aux thématiques ESG du ou des acquéreurs (la nature de leur activité, l'impact de l'acquisition sur la réalisation du plan de développement de l'entreprise visée, le cas échéant, la volonté de maintenir les activités de R&D en France, etc.) et peut être amenée à mettre en avant les résultats ESG pertinents de l'entreprise dans le dossier de cession. En outre, une section ESG est systématiquement intégrée au memorandum d'information préparé dans le cadre de la cession d'une participation.

Enfin, Ciclad a mis en place une feuille de route afin de se donner des objectifs en matière d'ESG et de suivre les résultats. Des objectifs pluriannuels ont été fixés sur la stratégie en matière de finance durable, sur la stratégie en amont de l'investissement et sur la phase de détention des titres.

## 5. Suivre la performance extra financière

Ciclad réalise un suivi de la performance extra financière de ses participations sur la base des informations quantitatives et qualitatives obtenues lors des diagnostics annuels.

Ces diagnostics permettent de recenser les pratiques des participations et d'évaluer leur performance sur les différentes thématiques analysées. Ils aboutissent à l'attribution d'une note de maturité ESG, principalement basée sur des éléments qualitatifs, tels que la présence de politiques et d'actions en lien avec les enjeux ESG des participations.

Par ailleurs, depuis 2019, Ciclad collecte de nombreuses informations quantitatives sur la base d'indicateurs définis à partir de référentiels internationaux et nationaux (Objectifs de Développement Durable, ISO 26000, Grenelle 2). Ces indicateurs ont permis la construction d'une base de données solide et fiable grâce à laquelle Ciclad peut suivre l'évolution de la performance de son portefeuille de participations.

Tous ces éléments permettent à Ciclad de suivre attentivement la progression de ses participations en matière d'ESG et d'identifier les bonnes pratiques, les axes d'amélioration et les enjeux les plus significatifs pour chaque entreprise. Soucieux d'appliquer une démarche d'investisseur actif et d'inciter ses participations à améliorer leurs pratiques ESG, Ciclad aborde régulièrement ces thématiques avec les dirigeants des participations, notamment lors des Comités de suivi.

Pour le fonds le plus récent, Ciclad 7 (article 8 SFDR), l'équipe Ciclad renforce ses engagement ESG avec (i) la création de comités de durabilité comme évoqué supra et (ii) 15% du carried interest de l'équipe qui sera dépendant de la performance ESG du portefeuille.



## Notre engagement envers nos investisseurs

Ciclad s'engage à établir des relations durables avec ses investisseurs en promouvant le meilleur alignement d'intérêts entre eux et l'équipe de gestion, ainsi que la plus grande transparence. En tant que société de gestion, Ciclad a la volonté d'accompagner la mise en œuvre de la responsabilité sociétale de ses investisseurs en leur proposant d'investir dans des fonds leur permettant de favoriser une pratique d'investisseur responsable.

Pour garantir la plus grande transparence auprès de ses investisseurs, Ciclad met à disposition sa politique ESG en accès libre sur son site internet.

En complément, Ciclad publie annuellement un Rapport ESG, également disponible sur son site internet. Ce rapport présente la performance et la maturité ESG des fonds gérés et des participations. Il est construit sur la base des diagnostics réalisés par un auditeur indépendant auprès de chacune des participations du portefeuille et permet de mettre en lumière les bonnes pratiques et les enjeux majeurs identifiés en matière de durabilité. Le Rapport ESG annuel de Ciclad est mis à disposition de ses investisseurs et communiqué à l'ensemble de ses parties prenantes.



## **SOCIÉTÉ DE GESTION**

### **CICLAD**

22 avenue Franklin Roosevelt  
75008 – Paris

[ebruguiere@ciclad.com](mailto:ebruguiere@ciclad.com)

[www.ciclad.com](http://www.ciclad.com)

## **EXPERT INDEPENDENT**

### **ACA NEXIA**

31 rue Henri Rochefort  
75017 – Paris

[s.gimat@aca.nexia.fr](mailto:s.gimat@aca.nexia.fr)

[www.aca.nexia.fr](http://www.aca.nexia.fr)